

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

BIBLIOTHÈQUE VANDERBILT, 3 OCTOBRE 1848.

No. 69

TRAITÉ DE LA PRÉDICATION.

PAR UN SUPÉRIEUR DE SÉMINAIRE.

Voici un ouvrage bien nécessaire, et dont je doute qu'on reconnaisse toute l'importance; un traité qui renferme, avec les meilleurs principes, une foule d'idées justes, excellentes, dans lequel l'auteur a su fonder et embellir quelquefois les plus beaux préceptes de la littérature, transmis par les plus grands maîtres de l'antiquité, et qu'on critiquera, je n'en doute pas, par la raison même qu'ils respirent partout l'amour du simple, du vrai, du naturel; un livre enfin qui s'élève avec effort le mauvais goût qui fait irruption jusque dans la chaire, et qu'on méprisera, je le crains, parce qu'on constatera le mal, il y a le remède. Tout change autour de nous, tout progresse, nous dit-on; Bossuet et Massillon n'ont pas prêché comme les Pères de l'Eglise, et il faut bien que l'éloquence chrétienne consente aussi à varier ses formes: l'orateur qui continuerait à se traîner sur les pas de ses prédécesseurs, ne ressemblerait pas mal au guerrier moderne qui dirigerait ses plans de campagne d'après la tactique de Turenne ou de Villars.

Ce qui me rassure, c'est que cet amour de la nouveauté, qui est un besoin de notre époque, trouvera son aliment dans l'ouvrage que j'annonce. Les préceptes qu'il renferme sont bien vieux; mais comme depuis plusieurs années ils sont parfaitement oubliés, ils brilleront de tout l'éclat de la jeunesse pour quelques-uns de ceux qui se destinent au ministère de la prédication. Il y a assez longtemps qu'on nous parle de la religion comme du principe générateur de la civilisation et des beaux arts, qu'on s'extasie devant la merveilleuse poésie du christianisme, qu'on applaudit à sa parfaite conformité avec les fibres du cœur humain, et qu'on emprunte les preuves, les figures et les images à nos sciences et à nos découvertes modernes; nous venons donc trop tard, ces beaux sujets doivent être abandonnés, nos prédécesseurs en ont enlevé toute la fleur. Aujourd'hui le moyen d'être neuf, c'est de développer en chaire le catéchisme du concile de Trente.

Depuis quelque temps un cœur assez capitale semble se glisser parmi plusieurs membres du clergé. Ils pensent que pour se concilier l'estime et la vénération dont leur ministère a besoin d'être entouré, ils doivent se mettre à la hauteur de la science moderne, suivre pas à pas les nouvelles découvertes afin d'en redresser les égarés ou de constater ce qu'elles peuvent offrir de favorable à la révélation; ce n'est là que l'apanage d'un bien petit nombre.

...Pauca quos requis amavit
Jupiter.

L'Eglise, dans toutes les échelles de sa hiérarchie, a besoin de bons orateurs, par conséquent de prêtres pieux, qui soient, par leurs vertus, le modèle des peuples, leurs guides par une profonde science théologique, et dont la parole vive, pénétrante et animée captive et entraîne tout un auditoire. C'est à ce sujet que l'auteur du *Traité de la prédication* fait cette réflexion dont personne ne contestera la justesse:

« Quelque belles et intéressantes que puissent être ces sciences par elles-mêmes, quel que soit l'éclat glorieux à la religion qu'elles réfléchissent sur le prêtre de mérite qui s'y applique, il n'en est pas moins certain que, si celui-là même qui les ignore remplit dignement le grand ministère de la prédication, aucun homme de sens ne songera à lui demander compte de ce qu'il ne sait pas; et de ce qu'il n'est pas tenu de savoir, pas plus qu'on n'exige d'un médecin, habile dans son art, qu'il soit bon astronome, ou d'un avocat, savant dans la science des lois, qu'il soit bon chimiste. Si, au contraire, il prêche mal, possédât-il d'ailleurs toutes les sciences du jour, il pourra siéger avec honneur dans une académie; mais comme pasteur il ne sera pas estimé. Les peuples comprennent très-bien que, si ce n'est pas une honte au prêtre d'ignorer les choses étrangères à son état, c'en est une de ne pas être habile dans la fonction principale de son ministère, qui est la prédication. »

L'auteur divise son *Traité* en deux livres: dans le premier, il traite de la prédication en général, c'est-à-dire, des principes généraux qu'on y doit suivre et des règles communes aux différents genres de prédication; il parle, dans le second, des différents genres de prédication en particulier, et des règles spéciales qu'on y doit observer.

Quelle idée sublime il nous donne de l'excellence de la prédication! Le prêtre est l'ambassadeur de Jésus-Christ, ou plutôt Jésus-Christ s'identifie avec ses ministres dont il fait ses organes par lesquels il évangélise les hommes et les exhorte à la vertu. La parole du prédicateur est la parole de Dieu, elle est vérité et sainteté; comme vérité elle commande à toutes les intelli-

gences; comme sainteté, elle a droit de se faire obéir par toutes les volontés de frapper de sa réprobation tout ce qui n'est pas avoué par la vertu, et d'abattre toute créature qui s'élève contre la science de Dieu. D'ailleurs la chaire ne retient que des plus grands sujets, de l'éternité et de ses suites, de Jésus-Christ et de ses lois, de Dieu et de ses perfections, de ses oracles et de ses mystères: sujets immenses où l'orateur peut déployer tour-à-tour le pathétique et le terrible, le touchant et le sévère, tout ce qui favorise l'élan du génie, intéresse le sentiment, étonne l'imagination. On peut dire que le prédicateur coopère à l'Esprit de Dieu convertissant les pécheurs, formant les saints, enfantant les élus, et qu'il partage avec Dieu même l'œuvre de la conversion et l'empire des cœurs. Son action s'étend sur tout un peuple, elle obtient du cœur humain les sacrifices les plus pénibles, brise sous sa puissance les superbes, exalte les humbles, éclaire les profondeurs les plus cachées du cœur, et éclate au loin avec force et magnificence. La parole sainte rétablit la société sur des fondemens inébranlables, en recommandant tout ce qui est pur, tout ce qui est juste et saint, tout ce qui est aimable et honorable, tout ce qui est vertueux et digne d'éloge. En sanctifiant les autres, le prêtre se sanctifie lui-même; il s'est pénétré, par de sérieuses méditations, des grandes vérités qu'il doit prêcher, il en a acquis une foi vive, un sentiment profond. Aussi l'Esprit Saint lui promet que les âmes qui lui devront leur salut, chanteront ses louanges, lui formeront comme un cortège d'honneur, et que sur sa tête brillera une magnifique couronne, une auréole de gloire.

J'aime surtout le chapitre qui traite de la nécessité de la prédication. L'auteur établit sur des raisons invincibles l'obligation de prêcher imposée à tout pasteur des âmes; il expose l'étendue de cette obligation, il démontre la futilité des prétextes qu'on allègue pour l'éviter. Il examine même jusqu'à quel point les prêtres qui n'ont point charge d'âmes sont tenus de prêcher. Et certes, ambassadeur de Jésus-Christ, n'est-il pas obligé à notifier les volontés de son maître, et ne serait-il pas responsable des maux qui seraient la suite de son coupable silence? Faut-il donc que la religion et la vertu périssent dans la portion de l'Eglise commise à ses soins? Car c'est une vérité d'expérience que là où la prédication est négligée, la foi se perd, les sacrements sont abandonnés, les solennités désertes; on ne sait ni se confesser ni prier; tous les vices se débordent, et les âmes se dépravent en proportion de l'ignorance. Tout pasteur des âmes sera responsable devant Dieu de l'ignorance où serait sa paroisse de ces vérités dont la connaissance est nécessaire, de la nécessité de ce précepte; puisque Dieu en obligeant les infidèles à les savoir, n'a pas prétendu leur imposer un commandement impossible.

Mais que dire des prétextes futiles qu'on allègue pour éluder l'obligation de prêcher! L'un prétend qu'on ne gagne rien à tant insister, et que les paroisses où l'on prêche souvent ne valent pas mieux que celles où l'on prêche rarement; l'autre est convaincu que le peuple n'aime pas les sermons, et qu'il s'y annuie toujours; celui-ci a tous ses moments tellement absorbés par d'autres soins, qu'il n'a pas le temps de préparer ses instructions; celui-là avoue avec humilité qu'il n'a pas le talent de la parole, et il se contente d'applaudir à ceux de ses confrères qui attirent la foule autour de leur chaire.

D'abord il est faux qu'on ne gagne rien à instruire. On remplit au moins son devoir, et on saine son âme. Le fruit de la prédication, sans être sensible au moment même où l'on parle, n'en est quelquefois pas moins réel, et se montrera plus tard: on n'opère pas encore la conversion, mais on la prépare. L'expérience démontre que, sur le nombre des auditeurs, il y en a toujours quelques-uns qui tirent du fruit de la prédication, et qu'en somme les paroisses où l'instruction a été soignée valent mieux que celles où elle a été négligée. Si le peuple n'aime pas les prédications, la faute en est le plus souvent au prêtre. Qu'il prêche l'Evangile, qu'il expose les vérités de la foi avec ordre et solidité, avec clarté et chaleur, dans un style simple et noble; qu'il ne se fâche et ne s'emporte contre les absents en invectives fatigantes pour les personnes présentes qui ne les méritent pas, et inutiles aux autres qui ne les entendent pas, il entre dans le détail des mœurs, qu'un zèle prudent et charitable inspire toutes ses paroles, et il verra la foule pressée autour de la chaire sacrée recevoir avec respect la parole sainte pour la faire servir à la réforme de sa vie. Il aura toujours assez de loisir pour préparer ses instructions, pourvu qu'il ne perde pas le temps en conversations inutiles, en visites superflues, en affaires temporelles où l'Apôtre défend de s'ingérer. Ah! qu'il tremble de ressembler à cette foule de prédicateurs médiocres qui laissent avilir dans leur bouche la majesté des oracles sacrés, et qui ne se rappellent pas que Bourdaloue, auquel on demandait pourquoi il écrivait avec

tant de soia tous ses sermons, répondait: *Par respect pour la parole de Dieu.*
 Il craint de n'être pas éloquent; mais s'il sait expliquer la doctrine chrétienne avec simplicité, piété et onction, et surtout avec assurance, sans hésitation, en termes clairs et à la portée de tous; surtout s'il aime beaucoup ses paroissiens, s'il tient à cœur de les pénétrer de la vérité qu'il veut leur prêcher, s'il écrit sous l'inspiration de la charité les sentimens dont il est rempli, le Dieu qui rend éloquent la bouche des enfans donnera la forme et la magnificence à ses paroles. Un père a-t-il besoin qu'on lui apprenne à donner de sages avis à ses enfans, et n'est-il pas toujours écouté avec faveur, parce qu'on est persuadé qu'il aime et qu'il est aimé?

Tout est à lire et à méditer dans les deux chapitres des *Matériaux de la Prédication et des Qualités de la Prédication*. L'auteur s'y livre à une foule de développemens tous du plus grand intérêt, il sait donner l'âme et la vie à un corps de préceptes naturellement secs et arides; c'est partout le langage du bon sens, qui est toujours celui du goût. Je ne permettrais seulement d'y relever une légère erreur historique. L'estimable auteur prétend que M. de Boulogne, dans son oraison funèbre de Louis XVI, et M. Frayssinous, dans les oraisons funèbres du prince de Condé et de Louis XVIII, surent se concilier tous les suffrages en parlant des guerres civiles de la révolution française devant des généraux qui avaient combattu sous des drapeaux opposés. L'éloge est parfaitement vrai en parlant de M. Frayssinous, qui est un des plus parfaits modèles des bienséances oratoires. Mais ce n'était pas par ce genre de mérite qu'il brillait M. de Boulogne. Tous ceux qui l'ont entendu à Saint-Denis trouvèrent qu'il avait trop insisté sur les crimes de la révolution, et les traits fiers, énergiques de son discours abondaient, furent cause que le gouvernement décida qu'à l'avenir on se contenterait de lire en chaire, à la place d'oraison funèbre, le testament de l'infortuné monarque.

En énumérant les qualités de la prédication, l'auteur ne pouvait pas se dispenser d'émettre ses réflexions sur le genre romantique, et je crois qu'on aura quelque peine à répondre aux graves reproches qu'il fait à ce nouveau système, triste fruit de l'invasion étrangère. Il définit l'éloquence classique, celle qui suit les règles données par les grands maîtres dans l'art de bien dire, et qui a pour caractères distinctifs des plans bien ordonnés, ou tout se suit et s'enchaîne, des explications nettes, des définitions exactes, des preuves solides, une marche logique et toujours claire, un style coulant et naturel, des expressions propres et sans prétention, des mouvemens oratoires bien amenés et soigneusement dirigés. L'éloquence romantique, au contraire, n'entend pas s'astreindre à un ordre régulier de raisonnemens et de pensées, elle craint d'être rétrécie et gênée et de se lier sous les bandelettes de l'analyse; elle va donc, s'abandonnant aux élans de son imagination, entassant pêle-mêle toutes sortes de raisons et de moyens, sans les graduer dans ce bel ordre qu'enseigne le goût, se chargeant d'ornemens, d'images et de grands mots jetés à profusion, sans discuter sévèrement leur à-propos et leur convenance. Après cette double définition, dont personne ne contesterait la justesse, l'auteur prouve que le genre romantique doit être réproché comme inintelligible à la masse des auditeurs, comme impropre à enseigner la religion, lors même qu'il se rendrait intelligible, comme plus impropre encore à convertir et sanctifier les âmes, comme contraire aux principes de la saine éloquence, et enfin comme condamné par les autorités les plus compétentes en littérature et en religion.

Eh! que voulez-vous que gagne l'auditeur à tous ces mots nouveaux, dont la signification lui est inconnue, à ces figures gigantesques, à ces tournures étranges, à ces tirades entières qui ne sont pour lui qu'une énigme, linte de clarté? L'orateur ne s'est pas compris lui-même, aura-t-il le talent de se faire comprendre? Où a-t-il acquis ce son si abondant de doctrine théologique qui donne aux fidèles des instructions complètes sur nos dogmes, nos mystères, et les préceptes moraux ou positifs, cette exactitude rigoureuse dans l'énoncé de chaque proposition, ces explications nettes et détaillées qui forcent les intelligences les plus bornées à comprendre, ces preuves solides de tout ce qu'on avance! Mais s'il pensait à bannir l'imagination avec ses grandes figures et ses mouvemens exagérés, s'il se condamnait à peser sévèrement toutes ses propositions et toutes ses paroles, s'il consentait à descendre de ses hauteurs et à entrer dans le détail des mœurs, s'il pesait la valeur de chaque raison, s'il disposait ses preuves avec ordre et méthode, et s'il les développait avec une parfaite lucidité de style, dès-lors il cesserait d'être romantique; et ce n'est pas ce qu'il veut. Sanctifiera-t-il au moins les âmes? Mais est-ce bien le cœur touché de Dieu qui parle, ou l'imagination exaltée qui inspire la parole; l'Esprit divin qu'on consulte dans la méditation, ou une ardeur tout humaine dont on cherche à s'enflammer; l'unction de la piété qui sanctifie le langage, ou bien la véhémence des mots et des figures qui ne tend qu'à frapper et saisir l'imagination? On dit qu'on prêcha ainsi pour attirer, par l'appât d'un genre qui plaît, tous les mécréans à l'église, et les y prendre au fillet de la parole divine. Malheur à l'orateur qui sacrifie au mauvais goût pour attirer la foule! nos basiliques s'indignent des accents étranges qui y retentissent depuis quelque tems. Le véritable prédicateur dirige et ne suit pas le goût; et la foule elle-même ne dégoûtée du nouveau genre comme d'un mode qui passe, applaudit à celui qui fait entendre à ses oreilles les accents de la vraie et solide éloquence. Il ne s'agit pas d'attirer la foule à l'église, mais de l'instruire de la religion, de le disposer à se convertir. Or quel est le discours romantique qui instruit et qui dispose à une conversion solide?

Après les qualités de la prédication, viennent les qualités du prédicateur. Il doit avoir une mission légitime, mener une vie sainte et exemplaire, être versé dans les sciences sacrées, se nourrir de l'Écriture sainte, étudier les Pères, connaître l'histoire ecclésiastique et les règles de la vie spirituelle.

Comment prêchera-t-il s'il n'est envoyé? *Quomodo prædicabunt nisi mittantur?* Quels fruits de salut produira-t-il si l'assentiment de sa vie n'a répondu d'avance, parmi son auditoire, comme un parié et de sainteté qui prépare la persuasion et fraye à ses paroles la route des cœurs? Envoyé du ciel, ne doit-il pas en parler le langage? Or, c'est la parole de Dieu qui communiquera à son discours une autorité et une force que nul sauraient lui donner tous les raisonnemens humains. Cette parole doit être interprétée selon la doctrine des Pères, et quel bonheur pour l'orateur chrétien de pouvoir s'approprier leurs raisonnemens, leurs preuves, leurs pensées, leurs richesses immenses! Marchant à leur suite, et étudiant dans leurs savans ouvrages l'esprit de la religion, son influence sur le bonheur des sociétés et des particuliers, sa hiérarchie et sa discipline, il puisera dans les mœurs des tems anciens, des leçons pour nos tems modernes, partout des rapprochemens et des preuves à l'appui de ses assertions. Il distribuera la doctrine évangélique dans toute sa pureté; il ne confondra pas ce qui est de loi et ce qui ne l'est pas, il distinguera le conseil du précepte, et se fortifiera dans la science des saints, il connaîtra les règles par lesquelles l'âme se détache du péché et s'élève à la perfection.

La longueur de cet article ne me permet que d'indiquer sommairement les matières que contient le second livre. Après avoir établi les principes généraux, l'auteur descend aux règles particulières propres à chaque genre. Ces règles regardent les divers sujets que peut traiter l'orateur, savoir, et les formes diverses qu'il peut donner à son discours. Je ne dirai rien du sermon, de l'homélie, du pône, des conférences, des allocutions. Toutes les réflexions de l'auteur sont excellentes, ses préceptes judicieux, et ses observations portent l'empreinte d'un goût exquis. Mais je lui rendrai grâce de l'heureuse pensée qu'il a eue de s'étendre particulièrement sur la manière de bien faire le catéchisme. C'est la fonction la plus douce, la plus consolante et la plus nécessaire du saint ministère. Un bon catéchisme peut suppléer à tout, et rien ne peut suppléer à un bon catéchisme. Nous nous sommes entendu, il y a peu d'années, un orateur célèbre expliquer le catéchisme à saint-Roch, pendant le pône, et l'auditoire était aussi nombreux qu'au cours des grandes solennités. A Montauban, j'ai illustré du Cheverus, dont le nom se rappelle toujours les vertus pures et touchantes des plus beaux tems du christianisme, expliqua pendant une heure entière, à la messe paroissiale, le catéchisme, en suivant l'ordre même des leçons contenues dans ce livre d'enseignement; mais il le fit avec tant de grâce et d'intérêt, il sut reprendre tant de choses de ces vérités premières, que toutes les classes de la société se firent à une jouissance de voir l'entendre. C'était ce qu'on ne s'attendait point à voir, et ce qu'on ne savait pas avoir été bien compris la première fois, et ce qu'on avait prêché en français, il avait demandé à un homme du peuple ce qu'il pensait de son sermon: « Votre sermon, répond naïvement cet homme simple, n'était point si comme tous les autres; il n'y avait pas un seul mot de latin, mais tous les mots se comprenaient tout seuls. » Ces deux exemples auraient dû être cités, et je suis d'autant plus étonné de cette omission, que l'auteur du *Traité de la Prédication* connaît parfaitement l'historien du casuel de Cheverus.

PAUL DE PASSAGE.
 Ami de la Religion.

CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DES DIOCÈSES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL, ET A TOUTES LES PERSONNES QUI S'INTÉRESSENT A LA GRANDE ŒUVRE DES MISSIONS.

Evêché de Montréal, le 28 septembre 1846.

Monsieur,
 Promu à la dignité évêque, contre toute attente, et appelé au gouvernement d'un diocèse, ou, plutôt, à la fondation d'un siège épiscopal, quoique sans ressource, j'ai dû me confier entièrement à la divine Providence, et attendre d'elle et les moyens de me rendre dans mon diocèse, avec quelques missionnaires, si je les trouvais, et les secours nécessaires pour y asseoir le premier établissement religieux. J'ai eu un instant l'espoir que les conseils centraux pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, à Lyon et à Paris, me viendraient en aide, d'après la demande qui leur en avait été faite. Mais aujourd'hui je suis informé officiellement que ces deux conseils, après s'être réunis au tems ordinaire, pour la répartition des aumônes dans les différentes parties du monde, ne se sont pas crus autorisés à voter aucune somme en ma faveur, parce que mes bulles n'étaient pas encore expédiées.

Comment donc atteindre les objets essentiels aux missionnaires et aux missions; comment payer mes passages et celui des missionnaires qui voudraient me suivre? Que faire? Demeurer tranquille et attendre les secours qui pourraient être votés dans un an, on peut bien le croire; mais en élevant ses pensées au-dessus des sentimens naturels, ne peut-il pas plus à propos que je parte au plus tôt, pour prendre possession de mon diocèse; que je sois accompagné d'un petit nombre de missionnaires, pour m'opposer de suite aux efforts des méthodistes qui y sont établis; que je profite du premier bâtiment qui sera voilé vers l'Orégon, au moins que je me prépare à suivre la caravane américaine qui partira de *Wassport ou l'Indépendance* sur le Missouri, vers le commencement d'avril, pour se rendre à l'est des monts rocheux. Ce dernier plan est sans doute préférable au premier.

Mais où sont les ressources? Qui donnera les moyens de l'exécuter?

ter ? Qui ? Le clergé des diocèses de Montréal et de Québec. Ce sont ces deux diocèses qui ont donné à l'Orégon les deux premiers missionnaires ; ils ont aussi fourni les trois premiers évêques ; pendant plusieurs années, Québec seul pourvoyait aux besoins de la mission. La mission de l'Orégon est seule une mission toute Canadienne ; elle doit donc avoir la sympathie des Canadiens. Toujours l'Eglise du Canada pourra se réjouir d'avoir fondé l'Eglise de l'Orégon, et le clergé de Québec et de Montréal va resserrer les liens qui unissent déjà si étroitement les deux églises en donnant à l'évêque de Walla-Walla des secours sans lesquels il ne pourrait se rendre à son poste. L'Eglise de l'Orégon n'est encore qu'à son berceau ; mais elle grandira ; et elle deviendra d'autant plus florissante qu'elle aura une plus grande part à vos ferventes prières et à vos généreuses aumônes ; et, j'aime à le croire, Québec et Montréal se feront un bonheur de me donner une part des sommes recueillies parmi les associés de la Propagation de la Foi.

Vous voudrez bien adresser à l'Evêché de Montréal les dons et offrandes que vous pourrez recueillir en faveur de mon nouveau diocèse. Je suis bien cordialement,

Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

† A. M., Evêque de Walla Walla.

(Vraie copie.) J. O. PARÉ, Secrétaire ad hoc.

BULLETIN.

Extraits d'une lettre de R. P. Nohli, S. J. — Rapport du Capt. Bayfield — Henri, l'assassin de Louis-Philippe. — Diète suisse au sujet des monastères. — Cérémonie de Nicolas à Rome. — Duesberg, catholique, ministre des finances en Prusse. — Modes nouvelles à Rome. — Expédition de l'Angleterre à Madagascar. — Médiation de l'Angleterre entre les Etats-Unis et le Mexique. — Dépôt d'armes saisi à Barcelone. — Mgr. de Montréal. — Professions.

— Le R. P. Jean Nohli, missionnaire de la Compagnie de Jésus, dans la Nouvelle-Calédonie, ayant appris que Mgr. de Montréal va à Rome pour les besoins de son diocèse, profite de son occasion pour envoyer ses commutations à son Général à Rome ; il confie sa lettre pour la transporter à sa Grandeur, au Fort Siouswap, entre les mains du gouverneur du lieu. Rien n'est plus touchant que la manière dont il s'adresse à l'Evêque de Montréal dont il ignore même le nom, pour l'engager à se charger de ses dépêches. Pour l'édification de nos lecteurs nous allons donner quelques extraits de cette lettre qui ne respire que l'amour de Dieu, et le zèle pour le salut du prochain.

« Un pauvre missionnaire de la Compagnie de Jésus, après les vives recommandations du très zélé Mgr. Blanchet, exilé depuis neuf mois parmi les Indiens de la Nouvelle-Calédonie, désire envoyer jusqu'à Rome quelques lettres à son Général...

« Quoique je ne sache ni le nom non plus de Votre Grandeur, néanmoins je suis sûr d'être exaucé, non tant parce que je suis pauvre et abandonné de tout le monde civilisé, comme, parce qu'il s'agit dans mes lettres de la gloire du bon Dieu, et du salut de mes piloyables sauvages, dont je conte à mon général le nombre, la condition et les besoins, afin d'en obtenir vite secours d'autres missionnaires.... Je dois s'il plaît au bon Dieu descendre de nouveau au fort Vancouver dans le mois de mai pour les affaires de ma mission ; eh bien ! c'est là que je donnerai au très digne M. Demers, mon ami, une relation de mes aventures ; ainsi, il pourra, à la gloire du bon Dieu, vous en écrire, Monseigneur, quelques mots. J'ai baptisé dans ce pays ici, trois cents cinquante personnes. Bien d'autres désirent la même faveur, et j'espère que dans peu, ils en seront dignes.»

— Le capt. Bayfield dans son rapport au sujet des chemins du lac St. Pierre, donne des raisons pour expliquer sa décision en faveur du nouveau chemin ; c'est premièrement parce que les travaux commencés sont très considérables ; secondement parce qu'en a dépensé trop d'argent pour le perdre ; environ £73,000. Il dit que si on l'eût consulté auparavant il aurait donné la préférence à l'ancien chemin. Ainsi l'opinion de MM. Armstrong, Coté, Raymond et autres canadiens n'était pas à mépriser.

— Le procès de Henry, l'assassin de Louis-Philippe, est terminé. Henry a fait ce qu'il a pu par ses déclarations, pour se faire trouver coupable d'avoir tiré sur le roi ; mais il ne voulait pas admettre qu'il voulait tuer le roi parce qu'il était incapable d'une bassesse : il s'en tenait à la première accusation parce qu'elle était suffisante pour lui

obtenir la grâce d'une peine capitale ; il n'en voulait point d'autre, car toute autre aurait été une punition, et il ne méritait point une punition : quoiqu'il en soit, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité ; s'il était sincère dans ses désirs, il a été puni non comme il le désirait, mais comme il le méritait.

— Dans sa 26e. séance, du 19 août, la diète suisse s'est occupée des réclamations des monastères de Thurgovie contre la loi restrictive des noviciats décrétée par le canton, et contre l'administration de leurs biens, dont l'Etat s'est saisi. Toujours mêmes partages et résultat définitif de votes : majorité radicale, neuf et deux demi-votes ; Saint-Gall et quelques autres Etats sans instructions, ou s'annulant par des demi-votes contraires.

La 28e. séance, du 21 août, a été entièrement consacrée à des débats relatifs à la question des Jésuites. La députation bernoise s'est épuisée en citations des malheurs que, selon elle, l'établissement de la Compagnie a attiré sur tous les pays où elle a été soufferte. Cet argument banal a été réfuté, du chef de la députation de Lucerne, par le seul exemple de l'Angleterre, qui l'a reçue et la tolère sans inquiétudes et sans inconvénient. Après avoir établi sur la Charte fédérale l'incompétence de la Diète en pareille matière, l'orateur a terminé son discours en exprimant la ferme conviction que jamais il ne pourrait se former, au sein de la Diète, une majorité capable de prendre à cet égard des « résolutions anti-fédérales, » ajoutant que si, contre toute attente, il en arrivait autrement, son canton déclare, dès à présent, « qu'une douzième voix ne saurait transformer un tort en un droit, ni une violation du Pacte en respect du Pacte ; que, par conséquent, il ne se laisserait pas induire à se soumettre à un décret illégal, mais que, dans le profond sentiment de son droit, il attendrait à voir qui oserait, sur son territoire, entreprendre son exécution. » Il finit donc par voter l'élimination de cet objet des *Tractanda*, attendu que le sujet des discussions n'est propre qu'à entretenir la discorde entre les Etats confédérés, « dont plus d'un pourrait se montrer disposé à prendre en main la défense de ses intérêts confessionnels, et à préférer de périr avec honneur que de vivre avec ignominie. » Ces déclarations ont été parfaitement comprises.

— Une lettre de Saint-Petersbourg annonce que l'empereur Nicolas envoie le comte de Blandoff à Rome en qualité de commissaire extraordinaire chargé de traiter avec le Saint-Siège des affaires catholiques en Russie et en Pologne. Cette lettre ajoute que le négociateur russe sera accompagné de M. de Hube, jurisculte très éclairé en matière canonique, et attaché, dit-on, au ministère de l'intérieur, division des cultes étrangers. M. de Hube passe, de plus, pour un catholique très dévoué. Il ne nous appartient pas, dit l'*Univers*, de juger de sa science ni de son dévouement à l'Eglise, bien que nous sachions que les catholiques dévoués ne sont guère soufferts dans un poste comme celui qu'il occupe. Quant à M. le comte Blandoff, son nom, son titre même, qui lui a été donné comme une récompense de la part qu'il a prise à l'apostasie des trois évêques du rite grec-uni, sont assez connus à Rome, comme dans toute l'Europe, pour donner plus que des doutes sur la déclaration de la lettre que nous citons, et suivant laquelle l'Empereur se montrerait actuellement ou ne peut mieux disposé en faveur de l'Eglise catholique de son empire. Si telles étaient en effet les dispositions de ce monarque, il nous semble qu'il n'eût pas fait choix, d'un pareil personnage, pour cette mission si difficile.

— En Prusse, la retraite de M. Pottswell du ministère des finances a été immédiatement suivie de son remplacement par M. de Duesberg, qui déjà a pris possession de ce portefeuille. C'est pour la première fois, depuis la naissance de la monarchie prussienne, qu'un sujet catholique a été appelé à des fonctions ministérielles. Pour en trouver un autre exemple, il faudrait remonter jusqu'au règne de l'électeur George-Guillaume et à l'administration d'Adam de Schwartzenberg, qui a joué un rôle dans la guerre de Trente-Ans.

— Après les émotions de tout un peuple, vient ordinairement l'enthousiasme de la population légère. On ne voit plus à Rome que bouillons dorés à la Pie IX ; cravattes, ombrelles, éventails, tout est aux couleurs de Pie IX. Cet enthousiasme ne s'est point arrêté aux Etats

Romains ; tous les peuples d'Italie le partagent maintenant ; tous ont salué avec amour l'avènement de Pie IX et accueilli avec la joie la plus vive l'acte magnanime par lequel il a inauguré son pontificat. Son nom est dans toutes les bouches ; tous les esprits et tous les cœurs sont pour lui. Voilà à peine trois mois qu'il régnait, et déjà il est plus fort en Italie que ne l'était Napoléon dans toute sa gloire.

— On voit d'après le *Courrier du Havre* cité par l'*Univers* que le gouvernement français avait repris le projet d'une expédition contre Madagascar. Il paraît qu'il a été dévancé par l'Angleterre. Voici ce qu'écrivait la *Presse* :

« Par le dernier courrier de l'Inde, une des plus notables maisons de Pondichéry (de Colons et comp.) écrit à la date du 28 juillet, qu'on venait de recevoir de Bourbon la nouvelle de l'occupation de la baie de Diégo Suarez par les Anglais.

« Déjà les lettres de Bourbon du mois de mai avaient annoncé que la nouvelle de cette entreprise sur Madagascar était parvenue au gouvernement de la colonie, et que l'amiral Bazoche avait envoyé la gabarre la *Zélé* pour surveiller les mouvemens de la marine anglaise.

« Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité de cette nouvelle. »

— A la chambre des communes, lord Palmerston a déclaré, sur une interpellation de lord George Bentinck, qu'il avait ordonné, au nom du gouvernement de la Reine, à M. Pakenham, de renouveler au cabinet de Washington l'offre de médiation déjà faite entre les Etats Unis et le Mexique : « Cette seconde proposition, a dit le ministre, sera formulée dans les termes tels qu'elle nécessitera une réponse de la part du gouvernement américain. »

On se rappelle qu'une première offre de médiation eut lieu sous le ministère Peel et que le président Polk s'abstint d'y donner suite.

— Il se trame toujours des projets d'insurrection en Espagne ; dernièrement on a découvert à Barcelone dans une maison une quantité considérable de poudre, de cartouches et d'instrumens pour les fabriquer. La police s'est emparée, de plus, d'un dépôt de toutes espèces d'armes à feu et d'armes blanches chez un armurier de la rue del Conde del Asalto et dans une maison du faubourg de Garcia.

Les propriétaires ou détenteurs de ces armes et de ces munitions ont été arrêtés et mis à la disposition de la commission militaire.

... Nous accusons la réception de deux numéros du *Vigilant* de Donaldsonville, en date du 6 et 10 septembre. Nous en avons reçu auparavant un autre numéro en date du 18 juin avec ces mots *please exchange*, quoique nous ayons envoyé plusieurs numéros, nous n'en avons point reçu en retour ; cependant si le *Vigilant* veut échanger, nous acceptons son offre bien volontiers.

— Hier, 1er octobre, Mgr. de Montréal a dit la messe à St-Jean. Après le saint sacrifice Sa Grandeur entourée de plus d'une vingtaine de prêtres accourus sur son passage, a fait ses adieux à la paroisse et donné quelques avis qui ont été suivis de la bénédiction du très saint sacrement. Mgr. l'administrateur, qui avait reconduit l'évêque diocésain, était de retour au palais épiscopal sur les quatre heures.

Dans la matinée, les demoiselles Aillard, Denys, Carraïn, Labais et Ducharme ont fait profession chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de cette ville entre les mains de Mgr. l'évêque de Walla-Walla.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

(Correspondance particulière de l'*Univers*.)

Rome, 12 août 1846.

Au milieu des acclamations universelles du peuple, Pie IX sait envisager cependant sa position dans toute sa vérité ; sa perspicacité ne lui a jamais ignoré à l'avance aucune des difficultés, aucun des obstacles qu'il a devant lui ; sa fermeté saura les surmonter, et sa sagesse asséoir solidement les réformes qu'il médite.

Si, à ces qualités éminentes du Souverain-Pontife nous joignons le don de prière qu'il a reçu de Dieu, et que nous retrouvons dans les plus illustres de ses prédécesseurs, notre confiance sera entière. Chaque jour, en effet, le Saint-Père fait une heure d'oraison avant de célébrer le saint sacrifice ; après la messe, il en entend une seconde pour son action de grâces, et à la récitation du *Bréviaire* il ajoute chaque jour, avant son souper, une demi-heu-

re de prière, qu'il va faire dans sa chapelle. Sa carrière, son éléction, les débuts de son règne, tout prouve que Dieu est avec lui. Machiavel dit quelque-part qu'on gouverne les peuples par la *contrainte* ou par l'*amour* ; la contrainte ne saurait jamais être un état régulier et durable. Pie IX a montré par ses premiers actes que c'est par l'*amour* que Dieu l'a destiné à exercer un grand empire.

J'aurais bien des nouvelles à vous donner. Je me bornerai toutefois, aujourd'hui, à quelques-unes. Les adversaires des Jésuites ont essayé d'accréditer le bruit que Pie IX était contraire à la compagnie de Jésus ; cela est faux, et pour vous convaincre, il vous suffira de savoir qu'avant son éléction Pie IX exigeait de tous les Jésuites qui passaient par Imola qu'ils vissent s'asseoir à sa table et loger dans son palais ; il cherchait alors toutes les occasions de les employer dans son diocèse pour missions, pour les retraites et autres fonctions du ministère. Le jour de la fête de saint Ignace, s'il avait moins tenu à donner aux enfans de ce grand patriarche un témoignage public d'estime et d'affection, il ne serait pas venu, malgré les fatigues qu'il ressentait depuis plusieurs jours, entendre une messe à l'autel du Saint-fondateur ; il n'aurait pas, après avoir accepté les rafraîchissemens qui lui furent offerts, admis à l'honneur de lui baiser les pieds toute la communauté du *Gesu*, et les Jésuites, d'ailleurs, ne laissent échapper aucune occasion de publier leur dévouement envers le vicar de Jésus-Christ. Avant l'ouverture du Conclave, je m'entretenais avec deux assistans du T. R. P. Général, et ce fut de leur bouche que j'appris les éminentes qualités du cardinal Mastai, dont ils désiraient vivement l'élection.

L'acte d'amnistie n'avait été publié par le *Giornale di Roma* qu'après avoir été affiché dans toutes les rues de Rome. Cependant, pour punir ce journal d'avoir inséré cette pièce historique, le gouvernement de Naples vient d'en interdire l'entrée dans toutes les terres de sa domination. Le peuple napolitain peut lire tout qu'il veut les proclamations du gouvernement autrichien ou les ukases de l'empereur Nicolas, depuis, surtout, ses promenades à Palerme ; mais il ne doit pas savoir ce que dit le Souverain-Pontife et le langage qu'il tient à ses sujets : *certum consules*....

Vous savez déjà la démission du cardinal Sanguini. On parle aussi assez sérieusement de celle du cardinal-vicaire, Son Éminence le cardinal Patrizzi.

— Dernièrement, comme le Pape passait à pied dans une rue de Rome un enfant se présenta devant lui, et lui demanda naïvement : Est-tu le Pape, (*Sei tu el Papa ?*) Le Pape lui ayant répondu affirmativement, l'enfant se mit à pleurer et dit qu'il n'avait ni père ni mère. Eh ! bien, tu en auras un en moi, lui répliqua le Pape, et il ordonna qu'on le plaçât tout de suite dans une maison d'éducation.

FRANCE.

— Le 26 août, a eu lieu, dans l'ancien club des Jacobins de la rue des Grés, la distribution des prix de l'école des Frères de la rue de Fleuras. La présence des autorités, un concours extraordinaire de monde, en même temps que le succès des élèves, font un véritable honneur aux modestes instituteurs qui dirigent cette école. Les prix royaux ont été décernés au milieu d'applaudissemens universels. Celui qui a remporté cette année le prix du Roi, dans la classe des adultes, est un jeune homme de 22 ans, Antoine Olier, descendant du saint fondateur de la compagnie de St-Sulpice. Orphelin dans un âge encore tendre, il fut recueilli par un de ces hommes malheureusement si rares de nos jours, qui n'ont à récompenser le courage et le vrai mérite partout où ils se trouvent. M. Amédée D... recut le jeune Antoine dans ses ateliers et lui témoigna le plus tendre intérêt. L'enfant répondit bien aux bontés de son protecteur, il s'appliqua avec une persévérance infatigable et parvint à se placer à la tête d'un atelier considérable. Depuis quelques années il a toujours suivi les classes de la rue de Fleuras, où ses efforts continuels lui ont mérité cette année le prix du Roi.

— Une ordonnance du roi rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, approuve la fondation à Paris d'un collège catholique arménien sous la dénomination de collège arménien de Samuel Moorat, par les soins et aux frais de l'Académie arménienne des Mékitaristes de Venise. Ce collège est placé sous la protection spéciale du gouvernement français. Il est constitué comme un établissement d'utilité publique étranger, et demeure entièrement libre pour les études et pour la discipline, comme pour l'administration. Il ne pourra y être admis que des élèves de nation arménienne qui auront été désignés par le supérieur des Mékitaristes de Venise ou par son délégué. L'autorité administrative, la direction et la surveillance de tout l'établissement appartiennent à un délégué du supérieur des Mékitaristes de Venise. Ce délégué prend le titre de directeur du collège arménien de Samuel Moorat.

WURTEMBERG.

— Une correspondance de Stuttgart nous donne sur la véritable situation de l'Église catholique, au royaume de Wurtemberg, des détails qu'elle résume ainsi :

« Dès le moment de l'érection du siège épiscopal de Rottenbourg le gouvernement a adopté pour maxime régulatrice de sa conduite, que l'évêque ne possède et n'a droit d'exercer que les *juris ordinis*, et non le *jus jurisdictionis*, en sorte qu'il peut conférer les ordres sacrés et la confirmation, mais

non administrer au spirituel son diocèse. C'est en vertu de cette maxime, qu'il a attaché au ministère des cultes un collège ou conseil administratif des affaires catholiques qui, sous la direction du ministre, réglemente toutes choses, et transmet ses ordres à l'évêque lui-même. Ce serait aussi par le même motif que le gouvernement, en acceptant la bulle d'institution de l'évêché, aurait refusé de reconnaître et de sanctionner l'art. 6 de cette bulle, qui attribue à l'évêque la juridiction *secundum canones nunc vigentes*. Le Saint-Siège, sans aucun doute, ayant de donner au Wurtemberg un nouvel évêque, prendra des mesures pour obliger le gouvernement wurtembourgeois à renoncer à cette restriction : car si, d'une part, il est contraire aux règles les plus ordinaires de la foi publique d'agréer une convention en éliminant une des principales clauses ; de l'autre, il est impossible d'admettre la théorie d'un évêque privé par l'autorité civile de sa juridiction spirituelle.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

—Le sieur Schell, se disant pasteur des germano-catholiques de Mannheim, vient de porter plainte à la chambre badoise, contre un cadre de la police qui l'a expulsé de la petite ville de Neustadt, en Bavière, où il ne s'était, dit-il, rendu que pour faire une visite d'amitié. L'on sait que l'Autriche et la Bavière ont, d'un commun accord, refusé l'entrée de leurs États à tous les rongistes, mais spécialement à leurs prédicateurs. La chambre ne manquera pas, selon toute apparence, d'imposer au gouvernement grand-ducal l'obligation aussi désagréable que superflue d'intervenir, en faveur des sectaires, près des gouvernements d'Autriche et de Bavière.

Le rapport fait à la chambre par le député Zindeschwender, en faveur des rongistes, a d'ailleurs exaspéré la population catholique du Grand-Duché, et il allait s'ensuivre un nouveau cataclysme de pétitions au grand duc, lorsqu'elle a appris que le député Buss venait d'annoncer une prochaine motion sur ce sujet. Le conseiller aulique Buss débatta la question avec ce talent de raisonnement et d'élocution qui lui assigne la première place parmi les orateurs de la chambre, et qui fait pâlir les Htein et les Welcker. D'autre part, le baron d'Anslaus, membre de la chambre haute, y a fait entendre, avec un langage très-énergique, les plaintes des catholiques et l'expression de leur juste indignation, de ce que l'administration de l'hôpital de Mannheim, de fondation catholique, prélève sur ses fonds une subvention de 1800 fr. par an, pour soulever la rédaction du journal de Mannheim qui ne cesse de déclamer avec une sorte de fureur contre la religion catholique. Son discours a produit une impression également profonde sur la chambre et sur le ministère qui s'est vu contraint de s'engager à mettre un terme à cet abus. Depuis longtemps l'opinion publique désirait de voir enfin révéler ce scandale.

Du reste, les journaux babois donnent les détails les plus touchans sur le pieux enthousiasme avec lequel les populations catholiques du pays reçoivent leur archevêque, actuellement en tournée pour leur conférer le sacrement de confirmation.

Ami de la Religion.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Émeutes à Bytown.— Cette petite ville est depuis plusieurs mois le théâtre d'émeutes continuelles, tellement qu'il est devenu impossible d'y faire exécuter la loi. La semaine dernière, un individu ayant jeté une pierre dans une fenêtre d'une maison de la Basse-Ville, M. Smith juge de paix, se rendit sur les lieux pour le faire arrêter, mais une bande de désœuvrés se précipitèrent sur le magistrat et ses employés, et réussirent à délivrer le prisonnier qui alla immédiatement se réfugier dans une taverne qui passe pour être le repaire de tous les vagabonds. M. Smith s'y rendit avec une certaine force, mais l'heureux prisonnier put s'échapper sans qu'on put l'empêcher. Le magistrat et ses hommes parvinrent difficilement à sortir de la taverne, plusieurs furent frappés rudement, M. Smith lui-même reçut une pierre sur la tête. Les habitans de Bytown ont déjà pétitionné le gouvernement pour avoir une police, mais on leur a répondu que leur ville serait incorporée dans la prochaine session du parlement, et qu'ils seraient alors en état de prendre les mesures nécessaires pour la conservation de la paix. En attendant, la violence va régner en souveraine dans Bytown.

Minerve.

Accident.— Nous apprenons par la *Gazette des Trois-Rivières*, que M. Uldéric Fortier, de Nicolet, fils de feu Charles Fortier, écrivain des Trois-Rivières, s'est noyé dernièrement de la manière suivante : il s'était endormi dans un canot dans lequel il venait de traverser et qui était arrêté sur la rive, lorsque les rouliers causés par les steamboats *Montréal* et *Québec* qui passaient aux Trois-Rivières déchaouèrent l'embarcation. Le canot passa ensuite sous les ponts du *Montréal*, et l'infortuné qui était dedans fut englouti. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

Idem.

Horrible souffrance.— La semaine dernière à St. Jean, Nouveau-Brunswick, un homme du nom John Moore, sentant des douleurs dans les intestins, s'ouvrit le ventre, s'arracha les boyaux, et les coupa par morceaux. Trouvant la mort trop lente, il essaya de se couper la gorge, mais il était trop faible et perdit connaissance.

Idem.

Le corps de l'enfant de M. Bourdeau qui s'est noyé à la Longue-Pointe il y a près d'un mois a été retrouvé la semaine dernière sur la pointe d'une île de Soré, et rendu à sa famille par les soins de Messire Marotte, curé de l'île du Pads.

Idem.

— On a vu par l'*Ottawa Advocate* qu'une mère ourse a été tuée il y a environ 15 jours, dans le town-ship de Rhythfield, par un Sauvage de la tri-

bu du lac des Deux-Montagnes. Ce chasseur était sur le point de s'embarquer dans son canot pour traverser un petit lac, lorsqu'il aperçut tout près de lui une grosse ourse, accompagnée de deux oursons. Il tira aussitôt sur l'animal et sa balle lui fractura l'épaule. La bête devint alors furieuse, et craignant aussi pour ses petits, elle se précipita sur l'Indien avant qu'il eût le tems de charger son fusil, et mit en jeu toute sa férocité naturelle. Le chasseur tira son tomahawk avec lequel il infligea à sa terrible antagoniste plusieurs blessures sérieuses ; mais celle-ci, quoiqu'elle eût une patte cassée, se battit avec une fureur désespérée, et réussit enfin par sa dextérité naturelle à arracher le tomahawk d'entre les mains du Sauvage ; elle se jeta alors avec encore plus de rage sur le malheureux chasseur, et ne pouvant l'esaisir de la manière ordinaire, à cause de sa jambe cassée, elle lui prit le bras gauche entre une de ses pattes et ses dents et le lui brisa entre le coude et le poignet. Durant la lutte, le Sauvage essaya à tirer son couteau de chasse, mais l'ourse le tenait si bien cloué à la terre qu'il ne pouvait remuer, et se croyait perdu, lorsque ses chiens qu'il avait envoyés à la recherche d'un daim dans le bois, arrivèrent au bord du lac ; l'ourse allait saisir le Sauvage à la gorge lorsque les deux chiens parurent et attaquèrent en même temps l'ennemie de leur maître. L'ourse lâcha prise pour combattre ses nouveaux adversaires ; les chiens se battirent avec fureur, mais ils auraient probablement succombé, si le chasseur n'eût repris son tomahawk dont il infligea à l'animal féroce trois ou quatre coups qui l'écrasèrent. La chair de la bête pesait 350 livres et la peau 50. Le bras du pauvre sauvage a été tellement fracturé qu'on a été obligé de lui faire amputation un peu au dessous du coude.

Idem.

— On lit dans le *Truth Teller* de New-York du 19.

— Un individu du Canada a été assailli près de Detroit, Michigan, le 6 courant, par plusieurs portiers d'hôtel et charretiers de cette ville, et a été maltraité si sérieusement, qu'il est mort des blessures qu'il a reçues.

Idem.

— Aux îles Canaries, on craint que la récolte des patates ne manque totalement, par suite de la maladie épidémique qui a attaqué ce tubercule depuis deux ans, dans toutes les parties du monde.

Idem.

La température et la récolte.— Le mois de septembre qui achève à été remarquablement doux et agréable. La nouvelle lune et l'équinoxe n'ont pas amené de changemens notables ; les dernières nuits ont été un peu froides et dimanche il a plu abondamment. Les nouvelles qui nous arrivent des différens quartiers du Bas-Canada, disent que la récolte est bonne ; les patates sont moins gâtées qu'on ne craignait ; il n'en a pas été planté autant que les années précédentes, mais elles ont passablement rendu ; il y a du blé, orges, avoine plus qu'il n'en faut pour les besoins du pays. Les grains se vendront bien, vu la rareté des grains en Europe.

Revue Canadienne.

Le danger d'être somnambule.— Le *Saint-Lois Réveille*, dans son numéro du 15, dit qu'un Français nommé M. Bourdeau s'est levé pendant son sommeil, est monté sur une fenêtre et s'est précipité du troisième étage dans la rue. Il a été tué sur son rêve dans l'éternité.

Idem.

— Point de nouvelles par la malle du Sud. Nos avis de l'Ouest font mention des escarmouches qui ont eu lieu à Nauvoo le 15 courant entre les mormons et le peuple amené de l'Illinois les premiers ont eu, dit-on, plusieurs tués et les seconds seulement trois blessés. Ceci est la version des anti-mormons. Des renforts se sont joints à ces derniers avec des provisions de munitions et il prenaient leurs arrangemens pour une attaque définitive contre la ville des Mormons.

Idem.

— Un vol sacrilège a été commis à Beauport dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Le coffre-fort de la fabrique a été emporté de la sacristie, il contenait £302, dont environ £100 en argent dur, le reste en papier. Il y avait un billet de 100 piastres, et un de 50 piastres ; papier neuf. Une partie du papier était par paquets, très-condensé par l'humidité du coffre-fort. Une partie en était déposée dans de vieux porte-calices, dont le dehors était couvert en cuir et le dedans en tanelle verte. Nous n'avons pas de détails sur la manière dont le vol a été commis.

P. S.— On vient de nous dire que le coffre-fort a été trouvé près de l'hopital des aliénés, sans avoir été ouvert.

Canadien.

— Comme on s'y attendait, l'assemblée du Nouveau-Brunswick a été dissoute par une proclamation en date du 16 septembre, et de nouvelles élections ont été ordonnées. Sir Jeremiah Dickson, qui était environ depuis six ans commandant en chef des troupes dans la Nouvelle-Ecosse, s'est embarqué sur le dernier paquebot à vapeur pour l'Angleterre, sir John Harvey ayant pris le commandement militaire en même tems que l'administration civile de la province.

Idem.

— La *Gazette du Canada* de samedi contient une proclamation offrant une récompense de £25 pour la découverte et la conviction de la personne ou des personnes qui, dans la nuit du 9 au 10 courant, ont essayé de détruire par incendie le pont sur la Grande-Rivière à Brantford.

Idem.

— Le *Statesman* de Brockville dit qu'il est tombé lundi dernier des grains de grêle de la pesanteur de dix à quinze onces.

Idem.

Le Brick Washington.— Ainsi que nous l'avions prévu, la boutrasse des S. 9 et 10 de ce mois, a été féconde en sinistres. A ceux que nous avons déjà donnés, nous devons ajouter le brick de la marine des États Unis le *Washington*, qui a été démâté, et qui a eu son commandeur et onze hommes de son équipage emportés par la mer et noyés.

Idem.

— Le *New-York Sun* contient un avertissement demandant cinq cents ouvriers pour le chemin de Portland à Montréal. On offre une piastre par jour.

Idem.

—Un caporal, du 23^e. fusilliers, en garnison à Chambly, du nom de Charles Hart, s'est suicidé, en se pendant, mercredi dernier.

—Un enfant employé sur le *Montréal* a été arrêté sous accusation d'avoir volé la montre du Colonel de Salaberry. On la retrouva cachée sur le quai dans un tas de rebut. On avait vu l'enfant y aller quelques instans auparavant.

—Le navire *Saint-Andrew*, capitaine Wylie, venant de Glasgow, chargé de marchandises pour Montréal, s'est échoué près du Saut de Montmorency, dans la nuit de vendredi, à samedi, et a eu le fond crevé par les rochers. C'est la troisième fois, dans l'espace de deux ans, que ce navire a fait côte.

Le brick *Herry*, capitaine Cornforth, s'est échoué dans le même temps et au même lieu.

Le vaisseau de S. M. le *Vindictive*, monté par le vice-amiral sir F. Austen, a laissé notre port samedi matin. M. John E. Haig, aspirant à bord de ce vaisseau, est tombé à l'eau vendredi soir et s'est noyé.

La goélette du gouvernement *Colnare*, capitaine Bayfield, est repartie pour le golfe mercredi dernier.

Un matelot de la barque *Emigrant*, de Cork, nommé William Douglas s'est tué vendredi soir en tombant dans la cale de ce bâtiment.

—A la dernière séance du comité général de secours, la résolution suivante a été adoptée par 16 voix contre 5 :

“Que les résolutions passées à l'assemblée du comité tenue le 14 du courant, distribuant la somme de £4,500 aux diverses congrégations religieuses de cette ville, soient rescindées, et nullifiées, en autant que le sujet avait été antérieurement discuté et décidé dans le comité après avis préalable, et que la même question a été réintroduite à l'assemblée générale du 14 du courant, sans avis préalable aucun, et lorsque l'assemblée ne se composait que de huit personnes.”

M. Lee a donné avis qu'à la prochaine séance il proposera que la même somme de £4,000 soit distribuée aux différentes congrégations religieuses dans les proportions :

Au curé de Québec.	£1000	0	0
“ de St-Roch.	1000	0	0
“ chapelain de St-Patrice.	1000	0	0
“ ministres de l'Eglise d'Angleterre.	640	0	0
“ “ “ d'Ecosse.	172	0	0
“ “ “ pré-bytérienne.			
“ “ “ libre du Canada.	57	0	0
“ “ Congrégation wesleyenne.	100	0	0
“ “ Congrégationnaliste.	30	0	0

pour être distribuée par eux comme ils le jugeront à propos ;

Et de plus, que sur le résidu du fonds de réserve pour les cas de détresse spéciale, la somme de £2,500 soit prêtée au fonds des primes.

—Une collecte faite, il y a eu hier huit jours, dans la cathédrale de Québec, en faveur des incendiés de l'Asprairie, a produit £78.

Le *Journal de Stanfold* et d'Arthabaska. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que ce chemin construit par le Bureau des travaux publics, sous la direction de nos entrepreneurs et actifs, compatriotes messieurs Girouard et Richard, Stanfold sera bientôt livré au public. La distance de la chapelle d'Arthabaska au fleuve St. Laurent ne sera que de dix lieues, et en toute saison de l'année, voitures pesamment chargées pourront faire le trajet dans la journée. C'est une amélioration immense qui mettra dans l'abondance une population canadienne d'au-delà de 5000 âmes. Nous serions heureux de voir le bureau des travaux publics continuer cette route de la chapelle d'Arthabaska jusqu'au chemin de Gosford et Craig, dans le township d'Irlande à la demeure de Ira Hall, Err. ; ce serait un moyen de parcourir considérablement la route pour les habitants de Wolfstown, Chester, Halifax, Ireland, Broughton, Warwick, et Tingwick. Par ce nouveau chemin, les townships d'Halifax et Chester se couvriraient d'habitans dans l'espace d'une année. Le terrain n'est pas aussi impraticable pour la construction d'un chemin que la savane de Stanfold ; il n'y aurait de difficultés à surmonter qu'aux montagnes de Cheter ; d'ailleurs la distance en droite ligne, de M. Hall à la chapelle d'Arthabaska n'est que de quatre lieues, et le gouvernement peut faire faire ce chemin à raison de £300 la lieue ; ainsi au moyen de £120 il ferait à une population de 25,000 âmes un bienfait immense. Nous devons au nom du public des remerciemens au bureau des travaux publics pour la confection du chemin de Stanfold et Arthabaska, et le public de ces deux townships devra en être vivement reconnaissant. Mais nous devons ici aviser le bureau des travaux publics de ne jamais se laisser influencer à l'avenir par les représentations des individus qui ne consultent d'ordinaire que leurs intérêts ; par exemple, si, au lieu de faire le chemin au travers de la savane de Stanfold, on l'avait faite en ligne droite, au Port St. François, on aurait évité par là la construction de deux ponts, l'un sur la rivière Blanche et l'autre sur la rivière Bécancour, et il aurait été d'ailleurs, beaucoup plus avantageux au public, parce que les habitans auraient trouvé en été au Port St. François, qui n'est éloigné que de 11 1/2 lieues de la chapelle d'Arthabaska, une voie de transport toujours certaine, soit aux Trois Rivières, à Québec, ou Montréal, par le moyen des steamers, tandis qu'aujourd'hui il leur faut, une fois rendus à Gentilly, transporter par eau leurs produits aux Trois-Rivières, ce qui est dispendieux et peu aisé, par la difficulté d'embarquer les produits, Gentilly n'ayant pas de port, et le fleuve formant vis-à-vis de Gentilly une anse immense qui est une batture qui ne fournit pas assez d'eau pour permettre aux steamers d'y approcher, et le lit

du fleuve est d'ailleurs parsemé de roches qui offrent tout danger pour transporter les produits aux Trois-Rivières au moyen de bateaux ou de chaland. Au Port St. François il en aurait été autrement, et là l'avantage aurait été immense.

Nous regrettons d'apprendre que le chemin de Inverness ne sera pas terminée cette année, et que le contracteur seul en est la cause ; cela est fâcheux, parce que la population de Somerset a un besoin immédiat de cette communication qui aujourd'hui est non-seulement presque impraticable, mais même dangereuse. Le gouvernement doit, ce nous semble, ne rien négliger pour faciliter l'établissement des Townships, et aucune nation n'est plus apte à leur établissement que les canadiens ; nous en trouvons la preuve dans Stanfold, Somerset et Arthabaska établis depuis dix ans, et après à Leeds et Ireland établis depuis trente ans.

Nous profitons de cette circonstance pour inviter le bureau des travaux publics à faire disparaître le vice qui existe dans les Townships et qui empêche l'établissement. Les Townships de l'Est ont été donnés par le gouvernement depuis 1782 à un grand nombre d'individus connus sous le nom de *holders* avec la condition de les établir et les mettre en culture. Or ces *holders* sont absents, et Dieu sait où les trouver. Il en résulte des inconvéniens considérables ; par exemple, qui entretiendra le chemin que le gouvernement y fait faire ? Est-ce la province ou le public ? Ce n'est pas la province, parce que bientôt elle ne pourrait plus y suffire ; ce sera donc le public, ou les propriétaires des terres ; or si ce sont ces derniers comment les attendre, quand on ne connaît pas leur résidence et que quel ils sont absens du pays ; par exemple voyons M. John Gregory qui reside de-ci, à Londres et qui est propriétaire de 11550 acres dans le Township d'Arthabaska, en vertu d'une patente du 30 septembre 1802. Nous prions qu'en ce cas il fût fait une loi tout expresse pour empêcher ces inconvéniens, autrement ce beau chemin deviendrait bientôt impraticable. Nous suggérons donc au bureau des travaux publics de faire une loi qui obligerait tous les propriétaires, dans les townships du Bas-Canada, à venir résider soit à un lieue ou deux des municipalités et les entretenir ou entretenir celles faites par le gouvernement et faire de le faire, après avis publié dans les journaux, la *Gazette du Canada* par exemple, les lots de terre dont les propriétaires ne se seraient pas présentés seront de suite mis en vente, et le produit appliqué à l'amélioration des communications. Il y aura à la vérité des cris de la part de certains grands propriétaires qui ne veulent pas débourser un seul sou, et qui ne veulent pas abandonner des terres obtenues illégalement ; mais le bien du pays avant tout, et cette loi est indispensablement nécessaire.

Gazette des Trois-Rivières.

ANGLETERRE.

—On s'occupe à Londres d'o organiser une expédition qui promet les plus heureux résultats pour la science et pour le commerce. Le but de cette expédition est d'explorer quelques-uns des fleuves et rivières de l'Amérique méridionale qui n'ont pas encore été explorés. Lord Ranelagh a le commandement de l'expédition, à laquelle plusieurs gentilshommes ont voulu prendre part.

TAITI.

Nouvelles de Taïti.— Il a été reçu, par la voie de Pensacola, des nouvelles des îles Sandwich du 1^{er} juin. Le *Friend* de Honolulu fait mention de nouveaux combats entre les Français et les naturels de Papéti. Tandis que le navire américain *l'Arctique* était à Papéti une bande de naturels se précipita dans les cases occupées par les Français, en tua plusieurs et s'empara des cases dont elle demeura quelque temps maîtresse ; mais elle en fut bientôt chassée. Un autre engagement eut lieu entre quelques centaines de Français et 150 natifs protégés par des retranchemens. Il y eut plusieurs tués de part et d'autre. Les Français avaient été obligés d'évacuer leur position de la pointe Vénus ; ils manquaient complètement de provisions et se voyaient, dit-on, menacés d'être assaillis s'ils ne leur arrivait de prompts secours. Les indigènes avaient pour chef un Italien qui leur inspirait beaucoup de confiance. Une correspondance porte que la reine Pomaré a enfin consenti à rentrer dans ses domaines à la demande du commandant français, et à recommandé à ses sujets de cesser toute hostilité.

LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

Médiation de l'Angleterre refusée.— Conditions de paix des Etats-Unis rejétées par le gouvernement Mexicain.

Le 22 courant, le cabinet américain s'est assemblé à Washington pour délibérer sur les affaires du Mexique, et la médiation offerte par l'Angleterre, y fut d'abord rejetée. Le cabinet a aussi décidé de ne retirer aucune des forces, soit de terre soit de mer, qui sont maintenant sur les bords du Mexique. Les journaux de la Nouvelle-Orléans nous disent que le gouvernement de Mexico a répondu aux conditions de paix proposées par les Etats-Unis que le congrès Mexicain ne peut seul décider de la paix ou de la guerre.

Santa-Anna est resté à Mexico, et a organisé son gouvernement. Le général Salla demeure à la tête des affaires, le général Almonte est ministre de la guerre, Senor Rejon, ministre des affaires étrangères, Gomez Partas, ministre des finances, Pacheco ministre de la justice et de l'instruction publique. Le congrès est convoqué pour le 1^{er} décembre.

ÉTATS-UNIS.

—Un incendie terrible a éclaté, le 23 courant au soir, à Cleveland (Ohio).

Le bureau du receveur du canal et la rangée de maisons qui s'étendait le long de Nervi-street jusqu'au marchand's Hotel, ont été dévorés par le feu. Cet hôtel a lui-même beaucoup souffert.

L'HONNÊTE ASSASSIN.

Le 27 juin 1820, plusieurs gentilshommes de la cour de Charles X, étaient réunis dans les salons du marquis de Montélas, officier de la garde royale.

La conversation était animée. On discutait des droits du peuple.

—Le peuple a les moments bien furieux, disait le marquis.

—Oui, mais il s'appaise au moindre choc, répondit le duc...

—Et d'ailleurs, la populace n'est pas disposée et les masses ne sont pas prêtes, dit un jeune lieutenant.

—Qu'en savez-vous? demanda le marquis. Avez-vous sondé les blessures que les brutes étrangères ont faites aux Français, pour connaître le degré de leur maladie?... Les esprits sont depuis longtemps irrités et mécontents. Eh! croyez-moi, Messieurs, les Bourbons sont sur un terrain bien glissant.

—Qu'avez-vous donc, marquis, dit le jeune lieutenant, seriez-vous membre de quelque société secrète?

Non, Monsieur le baron. Je suis noble comme vous, mais j'ai toujours pensé que ces hommes à la figure sombre et malade, qui incendient et se traitent à la porte des hôpitaux, sont des hommes capables d'énergie et de courage; et moi-même j'ai vu le peuple face à face: sa misère m'a effrayé!

—C'est sa faute, dit le duc... avec fatuité.

—Sa faute, répondit le marquis, et comment cela?

—Pourquoi a-t-il voulu changer les choses établies? Il voulait prendre notre place en 89, et c'est 89 qui l'a tué.

—Oh! Messieurs, dit le marquis, il me suffit de vous raconter un fait qui m'est arrivé, et vous verrez si le peuple a tort ou raison.

—Écoutez, répondit le lieutenant, mais prenez garde, marquis, vous semez ici la propagande, et si l'on vous entendait, on pourrait nous prendre pour des disciples de Marat ou des amis de l'usurpation.

Le marquis sourit ironiquement et commença ainsi:

Par une nuit froide et silencieuse de 1820, je traversais le faubourg Saint-Germain, je me rendais chez moi. Arrivé rue du Bac, je fus arrêté par un homme, jeune encore, qui me saisit fortement les deux mains, et me dit d'une voix sourde et tremblante: "De l'argent, monsieur, de l'argent? J'ai faim!"

Je fis quelques pas en arrière et après de vains efforts pour me débarrasser de ses étreintes vivantes.

—Que voulez-vous donc, lui dis-je?

—Je vous l'ai déjà demandé, répondit-il: de l'argent. Oh! mais dépêchez-vous, ne me forcez pas à commettre un crime. Hâtez-vous, ma tête se perd. De l'argent? de l'argent...

D'abord j'avais eu peur, j'étais sans armes et peu propre à lutter corps à corps avec cet individu. Mais l'accent avec lequel il avait prononcé ces mots: "Ne me forcez pas à commettre un crime!" me rendit pensif et me fit réfléchir.

—Décidément, marquis, vous êtes un philosophe. Réfléchir entre les mains d'un voleur, cela vaut la croix, dit le lieutenant avec raillerie!

—Vous eussiez réfléchi comme moi, répondit le marquis. L'homme a parfois des accents et des mots qui frappent l'âme la plus dure.

—Merci dit le lieutenant, continuez, je vous prie... Eh! bien vous ne répondez pas, reprit avec force mon inconnu. Vous devez avoir de l'or cependant, car, à cette heure, vous sortez de quelques salons dorés où l'atmosphère est chaude et parfumée. Vous avez joué sans doute en riant du peuple, étendu sur les devans de quelque riche appartement dont les fenêtres sont garnies de rideaux épais et élégans, vous avez dépensé les heures de votre nuit; qu'importe! vous dormirez demain: Oh! oui vous devez avoir de l'argent!

—J'en ai, dis-je, lâchez-moi?

Je cherchais, et je trouvais dans mon gousset quelques pièces d'or échappées aux tables de jeu. Je les lui donnai.

—Maintenant, laissez-moi partir, ajoutai-je.

—A moi tout cela, s'écriait-il! Oh! mais c'est trop, beaucoup trop. Je ne veux que du pain, moi. Je ne suis pas un voleur. Monsieur! Si je vous ai arrêté ainsi, c'est que, voyez-vous depuis deux jours je n'ai pas mangé, depuis deux jours je sens la faim qui me dévore, et pas une main bienfaisante n'est venue à mon secours! Oh! c'est que mes amis sont tous comme moi! Vous ne pouvez pas comprendre ce qu'il y a de poignant à voir sa femme et sa fille, une enfant de dix ans, se tordre sous la main de fer du malheur. Oh! non, vous ne sauriez le comprendre, car vous êtes tout jeune, et vous n'avez ni femme, ni

enfant! Puis, vous êtes riche... Oh! les riches, les riches... Il s'agitait avec rage...

—Partez! lui dis-je, fassse Dieu que ce soit la misère qui vous ait réduit là, car alors la cause détruirait l'effet.

—Oh! oui monsieur, je vais partir, mais je veux avant que vous sachiez qui je suis: je ne suis pas un paresseux, depuis long-tems je n'ai pas d'ouvrage... Tenez Monsieur, reprenez cet or, j'étais fou; je saurai mourir en homme d'honneur.

Et cet étrange individu qui peu de tems auparavant me menaçait la colère dans la voix, était là qui pleurait, la poitrine oppressée, comme un enfant qui tremble devant un châtement.

Je ne comprenais rien à cette scène étrange.

Le vent qui soufflait avec violence vint se briser sur le visage de ce malheureux, il reprit tout à fait sa raison.

—Prenez cet or, lui dis-je, je vous le donne!

—Non, non, ni attendant, ni voleur.

—Eh! bien, mon ami, je vous le prête, et je le lui remis dans la main.

A ce moment, un bruit de pas se fit entendre au loin, c'était une patrouille.

—Merci, me dit-il, les larmes aux yeux, merci. Oh! ne parlez jamais de cela, Monsieur, je vous en supplie; dites-moi votre nom, que je le bénisse.

—J'hésitai.

—Vous avez peur de moi, murmura-t-il?

—Non, mon ami! "Le marquis de Montélas."

—Merci, Monsieur le marquis quoiqu'il arrive, souvenez-vous de Frédéric Barrand. Il disparut.

Je continuai ma route. Il était jour quand je rentrai chez-moi.

—En avez-vous entendu parler, demanda le duc...

—Trois mois après, le paquet contenant les quatre louis que j'avais prêtés à cet homme.

—Comment! dirent les gentilshommes étonnés, les louis que vous lui donniez?

—Oui, ils étaient accompagnés d'une lettre dans laquelle on me disait que si le peuple devenait roi, le marquis de Montélas serait sous le pied de Frédéric Barrand. Et maintenant, qu'en pensez-vous, Messieurs?

—Je pense que c'est un héros de Walter-Scott, répondit le lieutenant.

—Et moi, dit le marquis, je pense que c'est un homme du peuple, sans pain, sans travail, et poussé au crime par la misère. Réunissez dix mille hommes comme cela, et vous ne leur opposerez pas de barrières insurmontables; voilà comment germent les révolutions.

—Vous m'effrayez, marquis, dit le lieutenant, si le Roi vous entendait?

—Je ne pense pas, baron, répondit froidement le marquis, que ces paroles viennent aux oreilles du Roi: mais s'il en était ainsi, je voudrais qu'il les entendit et qu'il les comprît. Ce sang du roi Louis XIV a marqué la terre et l'a rendue bien glissante!

—Vous êtes fou! marquis; d'ailleurs, les ministres sont là pour arrêter le mal.

—Il ne suffit pas de l'arrêter, baron, il faut l'éviter. Et que font les ministres? Souvenez-vous de 89! Quand un homme a commis un crime, on ne coupe pas les bras qui l'ont exécuté, mais la tête qui l'a conçu! Les ministres sont les membres de la monarchie, mais la tête, c'est le Roi!

—Le peuple ne bougera pas, vous dis-je, reprit le lieutenant, et s'il en était ainsi, on le ferait rentrer dans l'ordre sans tirer l'épée du fourreau.

Comme il prononçait ces mots, un feu de peloton se fit entendre dans la rue, et plusieurs balles vinrent siffler devant la croisée.

—Qu'en pensez-vous, lieutenant, demanda le marquis?

—Je ne place pas mes louis sur la sang de mes frères, répondit sèchement le marquis, puis se tournant vers les autres officiers: —Si vous n'en croyez, nous irons au quartier.

—Oui, dit le baron, c'est à nous de calmer ces furieux. Quand ils nous verront, ils comprendront qu'ils ne doivent pas demander de comptes à leur souverain maître et qu'ils doivent obéir.

Les officiers sortirent.

Le lendemain de ce jour, la révolte régnait en souveraine. C'était partout cris et tumultes, cadavres et blessés. Les rues étaient barrées, et la cavalerie venait se heurter inutilement contre ces murailles composées de pavés et de combattans. Le drapeau tricolore flottait sur plusieurs édifices. Il était midi, et le peuple assiégeait l'Hôtel de Ville. C'était quelque chose de saint et de hideux à la fois, que cette bataille entre des hommes parlant la même langue, et qui n'avait

pour toute peine qu'une différence d'opinion, amenée souvent par la position dans la quelle ils étaient tués.

La place de Grèce avec ses anciens souvenirs offrait un coup-d'œil glacial. Les feux de peloton, le galop des chevaux et les murmurs sourds de cette foule de gens aux bras nus et aux regards irrités, tout cela remplissait l'âme de tristesse et d'émotion. Il y avait deux heures que le combat durait, et les hommes du peuple luttèrent avec un égal courage, lorsqu'un régiment de garde royale déboucha sur la place. Alors ce fut un tumulte général. Pris entre deux feux, le peuple se défendit avec rage, désespoir, et quelques minutes après, il ne restait du régiment que des soldats désarmés. Le pavillon national flottait sur l'édifice. La bataille était presque gagnée.

Parmi les soldats qui luttèrent encore, un capitaine couvert de sang et appuyé contre un mur, se débattait au milieu d'une foule d'hommes égarés qui voulaient venger sur lui la mort de leurs frères tombés à leurs côtés. La lutte était inégale, et l'officier allait succomber, lorsqu'un homme, à la taille élevée, aux membres musculeux, s'élança au milieu de la mêlée et fut se placer devant le capitaine, faisant un rempart de son corps.

— Capitaine, dit-il d'une voix brusque, suivez-moi.

Et sans attendre de réponse, il saisit l'officier et l'enleva du milieu de la foule, sans que personne ne cherchât à l'en empêcher. Lorsqu'il eut détourné la place, il posa le capitaine à terre, puis se détournant, il dit :

— Monsieur le marquis de Monttela; me connaissez-vous ?

Le marquis, car c'était lui, le regarda fixement et murmura ces mots :

— Frédéric Barrand.

Il se fit un silence. Le grand seigneur et l'ouvrier venaient de se reconnaître l'un.

— Oui, Frédéric Barrand, dit l'ouvrier ; celui à qui vous avez tendu la main, quand la fin le torturait, celui que vous avez rendu à la vie.

— Et vous venez de me sauver à votre tour, nous sommes quittes.

— Oh ! jamais, Monsieur, nous ne serons quittes ! car en me sauvant la vie, vous m'avez empêché de commettre un crime, de déshonorer mon nom, le seul héritage que je légue à ma fille ; vous m'avez empêché de faire mourir ma femme de honne et vous m'avez sauvé l'honneur ; jamais nous ne serons quittes !

— Oh ! dit le marquis égaré, ils voulaient me tuer ; s'ils savaient combien je souffrais et combien je priais pour eux. Oh ! Barrand, pourquoi Dieu m'a-t-il fait naître dans une classe privilégiée ? Pourquoi ne puis-je aller me mêler à ces gens et me faire tuer tout comme eux. Le marquis palissait.

— Vous êtes un brave, dit l'ouvrier, mais croyez-moi, fuyez, votre uniforme vous porterait malheur.

— Vous vous battez depuis hier ? demanda le capitaine.

— Depuis hier !

— Mais si vous êtes tué, malheureux, et votre femme et votre fille ? L'ouvrier soupira, puis il dit : " Dieu n'est-il pas là pour veiller sur elles ? " des clameurs se firent entendre.

— Fuyez ! dit Barrand, car je ne serai pas toujours là. Oui je vous en supplie, fuyez !

Ils se serrèrent la main, et le marquis se glissant le long des murs, parvint à trouver un refuge, pendant que l'ouvrier retournait au combat.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.
AVIS.

PATRONS,
Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, <i>Prés.</i>	Francis Hincks,
A. La Rocque, <i>V. Prés.</i>	H. Mulholland,
John E. Mills,	L. H. Bolton,
Jacob DeWitt,	John Tuly,
Joseph Bontret,	Damasc Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.

H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de cinquante louis et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Régléments, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et SAMEDIS de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau,

JNO. COLLINS,
Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46. Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottawa Hotel.
2 juin 1846.

FRENIÈRE

RUE BLEURY, No. 46.

Peintre et Voiturier,

Doreur à l'Huile et sur le Verre,

Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille.

Vernisseur de Cartes Géographiques et poseur de Tapissierie.

2 octobre 1846.—6m.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

NOTICE AUX CONTRACTEURS.

DES Propositions seront reçues à l'Office du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, No. 18, Petite Rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au 24 Septembre pour l'Avancement, la Maçonnerie et le Pontage d'une division de la route s'étendant de la Rivière St. Laurent jusqu'au village de St. Hyacinthe, c'est-à-dire, sur une longueur de 30 milles.

Les plans, et spécifications seront exhibés et les informations voulues délivrables à la chambre de l'ingénieur à l'Office de la Compagnie, le 15 Septembre, ou plus tard.

Les personnes qui offriront de contracter pour l'ouvrage en une partie, seront requises d'accompagner leurs propositions de sûretés satisfaisantes.

Par ordre du Conseil,

THOMAS STEERS,

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegan) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,

MÉDECINES PATENTÉES,

PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,

ETC. ETC. ETC.

M. Coté et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTERN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSSE.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine
Montréal, 10 Juillet 1846.

NOUVEAU TESTAMENT.

DE VENEZ AU BUREAU DES MÉLANGES,

L'ÉDITION du NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

REMERCIEMENT sincèrement des MM. du Clergé et du public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancien atelier.

—ET—
Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSE—
Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 21 juin 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois, avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. Fabre libraire	Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège	Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer.	Trois-Rivières.

Propriété de JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.